

# BFT CRÉDIT 6 MOIS ISR

Rechercher le potentiel des obligations court terme afin de valoriser sa trésorerie sur un horizon de 6 mois



- > FCP de droit français
- > UCITS / Directive OPCVM IV : oui
- > Indice de référence : €STR capitalisé
- > Classification SFDR : Article 8

SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.

- > Durée minimum de placement recommandée : 6 mois

> Indicateur de risques



A risque plus faible

A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

# BFT CRÉDIT 6 MOIS ISR

## Rechercher le potentiel des obligations court terme afin de valoriser sa trésorerie sur un horizon de 6 mois

### OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est, sur un horizon de placement recommandé de 6 mois, de réaliser tout en intégrant des critères ESG<sup>1</sup> dans le processus de sélection des titres :

- **pour la part I :** Une performance annuelle nette de frais supérieure de 0,15% à celle de l'€STR capitalisé
- **pour la part P :** Une performance annuelle nette de frais supérieure de 0,05% à celle de l'€STR capitalisé

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres **monétaires et obligataires court terme** appartenant à la catégorie « **Investment Grade** »<sup>2</sup> et/ou de « **bonne qualité** » selon le jugement de la société de gestion. Celle-ci bénéficie de l'appui de l'équipe d'analyse spécialisée sur le crédit de notre Groupe.

L'analyse financière est associée à une analyse extra-financière pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables. L'équipe de gestion s'appuie sur les analyses extra-financières du groupe.

Le processus de gestion s'articule autour de deux axes de valeur, mis en œuvre dans le cadre d'un risque prédéfini : la **gestion de la sensibilité aux taux d'intérêt** et la **sélection des titres de crédit**.

### POURQUOI INVESTIR

**Optimiser le rendement de sa trésorerie** en allongeant son horizon de placement<sup>3</sup>. BFT Crédit 6 Mois ISR représente une solution alternative au marché monétaire visant à générer un rendement supérieur à un fonds monétaire avec un niveau de risques plus élevé.

Bénéficier d'une **gestion active des primes de crédit et de liquidité** offertes par des émetteurs de qualité.

Un **cadre de risque maîtrisé** : contraintes de gestion (limites émetteurs, maturité ...), faible volatilité, suivi des risques pré et post opérations.

Une **diversification géographique** : le gérant sélectionne des émetteurs de tous pays membres de l'OCDE. Cet univers large permet d'offrir de nombreuses opportunités aussi bien sur des émetteurs européens que non européens. Le risque de change est couvert.

#### **Pour un placement responsable disposant du label ISR.**

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches d'exclusions, d'intégration ESG, d'amélioration de note ESG du portefeuille au regard de son univers d'investissement, de suivi d'indicateurs de durabilité.

<sup>1</sup> Processus d'évaluation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) propre au groupe Amundi. Pour plus d'informations se référer à la Politique d'Investissement Responsable du groupe.

<sup>2</sup> Notations allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standard & Poor's.

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital :** l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

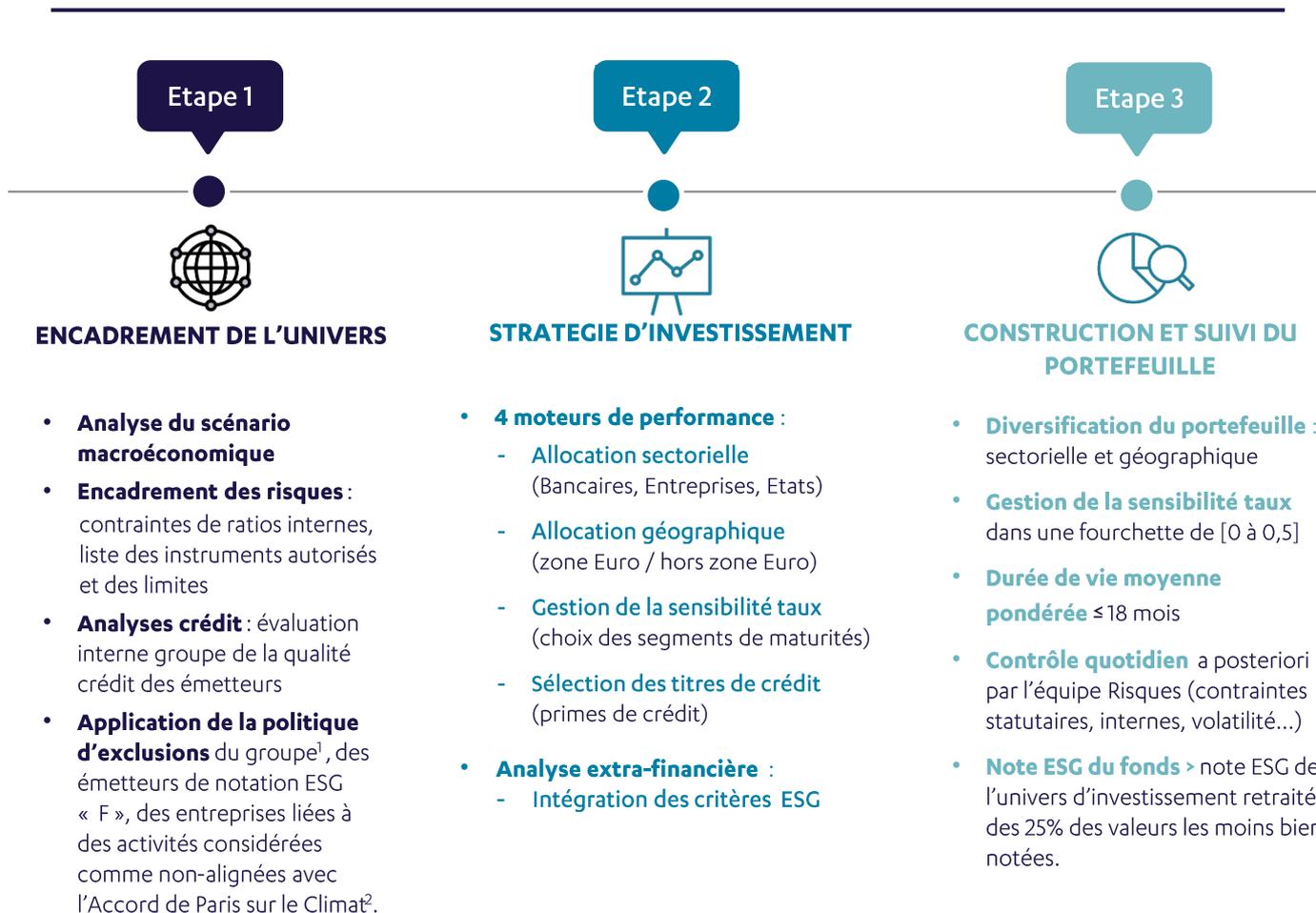
**Risque de taux :** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible

**Risque de durabilité :** il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

*La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et prospectus)*

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT :

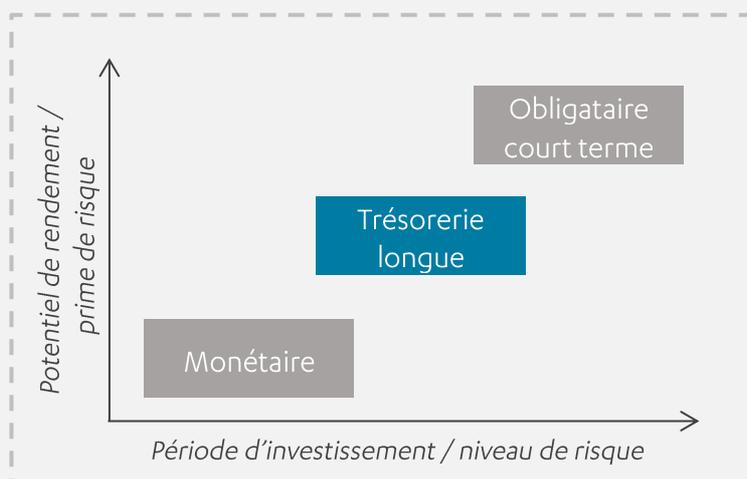
### Univers d'investissement Instruments du marché monétaire et titres de créance de l'OCDE



<sup>1</sup> Pour plus d'informations se référer à la [Politique d'investissement Responsable du groupe Amundi](#).

<sup>2</sup> Entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus des combustibles fossiles, tels que définis pour les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) à l'article 12.1 du règlement délégué (UE) 2020/1818.

#### ZOOM SUR LES FONDS DE TRÉSORERIE LONGUE



Les fonds de trésorerie longue offrent un rapport rendement/risque qui se situe entre celui des fonds monétaires et des fonds obligataires court terme.

Leur durée de placement recommandée est de 6 mois à 1 an.

## CARACTÉRISTIQUES

	PART P	PART I
Codes ISIN	FR0010796425	FR0010816439
Affectation des sommes distribuables		Capitalisation
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euro	
Devise de référence	Euro	
Date de création	05/11/2009	05/11/2009
Objectif de gestion / Performance	Une performance annuelle nette de frais supérieure de 0,05% à celle de l'€STR capitalisé	Une performance annuelle nette de frais supérieure de 0,15% à celle de l'€STR capitalisé
Dépositaire	CACEIS BANK France	
Valorisation	Quotidienne	
Centralisation et exécution des ordres	Centralisation chaque jour à 12h00, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.	
Valeur liquidative d'origine	10 000 euros	100 000 euros
Souscription initiale et suivantes	1 dix-millième / 1 dix-millième de part	1 part / 1 dix-millième de part
Commissions de souscription	Néant	
Commissions de rachat	Néant	
Frais de gestion financière maximum <sup>1</sup>	0,33 % TTC maximum	0,25 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services <sup>1</sup>	0,07 %	0,05 %
Commissions de surperformance <sup>2</sup>	20 % annuel de la performance au-delà de celle l'€STR capitalisé	

<sup>1</sup> Le détail des frais réels est communiqué dans le Document d'Informations Clés (DIC) de chacune des parts.

<sup>2</sup> Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

## L'ÉQUIPE DE GESTION



**Diana RAGER**  
Gérante du fonds



**Félicien BASTIDE**  
Co-gérant



**Jean-Marc NAVARRE**  
Directeur du Développement  
01 76 33 71 03

## CONTACT

### AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achevé de rédiger le 16/04/2025.